

ADHÉRER AU

Cotisation annuelle
avant déduction
fiscale
de 65 € à 85 €

**SYNDICAT
NATIONAL des
SCIENTIFIQUES
HOSPITALIERS**



Pour adhérer en ligne,
flashez sur nous !

**ADHÉRER À
ACTEURS SANTÉ**

Cotisation annuelle
avant déduction
fiscale de 72 € à 96€



Pour adhérer en ligne,
flashez sur nous !

Syndicat National des Scientifiques Hospitaliers CFE-CGC

contact@snsnsh.info

06 45 30 45 81

03 80 29 51 06

www.snsnsh.info



Acteurs Santé CFE-CGC

contact@acteurs-sante.org

06 62 62 49 01

06 36 37 01 16

www.acteurs-sante.org

**VOS
SYNDICATS**



**FONCTION
PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE**



pour **défendre** et
représenter tous les **agents**
du **service public**
hospitalier !

Travailler ensemble pour la santé des autres sans perdre la notre ©

Nos intentions :

- Défendre le service public
- Faire respecter et évoluer le droit des agents
- Développer l'échange et l'écoute avec l'ensemble des professionnels
- Instaurer un dialogue constructif avec la Direction
- Créer un espace d'échange interprofessionnel
- Défendre la responsabilité et le professionnalisme dans la fonction d'encadrement



Nos ambitions communes

- Vous représenter dans les instances (*) pour porter vos besoins et vos difficultés : seul moyen de faire changer les choses ;
- Travailler pour la valorisation des agents et de leurs métiers.

(*) Locales et nationales (Conseil Supérieur de la Fonction Publique)

En fonction de votre métier, choisissez votre syndicat

Vous êtes

Personnel d'encadrement, paramédicaux, administratifs, logistiques et techniques, tous grades, tous corps, tous statuts.

Vous êtes Scientifiques, ingénieurs, personnels recherche (ARC, TEC, coordinateur recherche, etc...) radiophysiciens, psychologues, médico technique, TLM, Docteur d'Université, personnels juridiques, ingénieurs et techniciens biomédicaux...



scannez vous saurez !



Nous agissons pour :

- Défendre l'égalité et l'harmonisation des droits et règles de rémunération entre titulaires et contractuels ;
- Créer des référentiels nationaux de rémunération pour les contractuels ;
- Militer pour l'attribution - sans distinction de statut - des primes de la FPH ;
- Agir pour la reconnaissance des diplômes Licence Master et Doctorat ;
- Travailler à la reconnaissance des "nouveaux métiers" ;
- et beaucoup plus encore...

